Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h02
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_065-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
9 octobre 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Hervé LAHEURTE, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Nicole MILBACH, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Hervé BERTRAND, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Philippe DANIEL, Eugéne PRINCIPE pouvoir donné à Vianney COLELA, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Yann DURAND titulaire de Nicole MILBACH, Renaud NOEL titulaire de Hervé LAHEURTE
Absents : Jean-Luc DEMANGE, Jacques LAMBLIN, Bernard MICLO
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAHEURTE

Membres présents.....22
Absents représentés.....6
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2026_065
MOBILITE - Tarification promotionnelle des solutions de mobilité

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
22	*4*	*26*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h02
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_065-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

Le pôle mobilité Lulu comprend différents services de transport-mobilité avec tarification :

- L'autopartage (Lulu autopartage)
- Le transport à la demande (Lulu à la demande)
- Le transport urbain (Lulu en bus)
- Le service de location de vélo à assistance électrique (Lulu à vélo)
- Le transport solidaire (Lulu solidaire)

Dans le cadre de ses missions, le pôle mobilité participe à des actions de sensibilisation à la mobilité alternative dans le cadre d'évènements locaux ou nationaux.

Aussi, des opérations de promotion peuvent être mises en œuvre ponctuellement afin de fidéliser ou attirer de nouveaux usagers :

- Tarifs promotionnels
- Jeux concours
- Gratuité du service
- Navettes exceptionnelles
- ...

Dans un souci de rapidité de mise en œuvre, un budget maximum de 2000 € par action de promotion est proposé dans la limite du budget mobilité voté en début d'année.
Une information sera donnée par le président à chaque opération.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE** le président à engager toutes actions de promotion de la mobilité à hauteur de 2000 € maximum par action

- **AUTORISE** le président à rédiger et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 octobre 2026
Philippe DANIEL,
Président.

